

Consultation portant sur la
modification des territoires scolaires
des écoles primaires du
secteur de Rivière-du-Loup



Processus de consultation

Processus de consultation

16 mai

Séance d'information auprès des instances sur lesquelles siègent des parents

17 mai

Lancement de la consultation publique

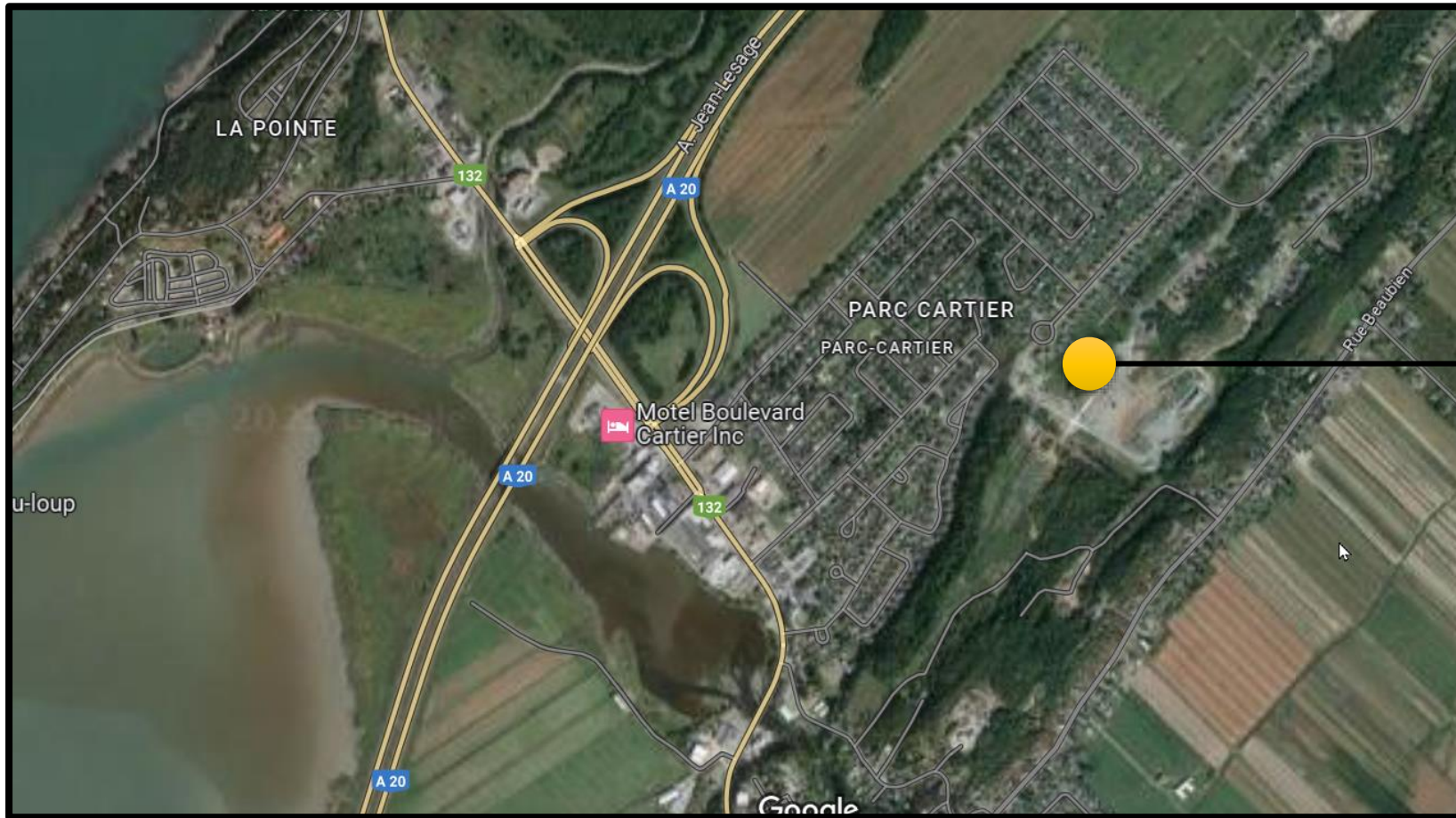
17 mai au 30 juin

Période de consultation auprès des instances concernées

30 juin

Dépôt des avis au Centre de services scolaire

Localisation de la nouvelle école



Localisation
Nouvelle école
primaire

Principes pour la détermination des nouveaux territoires scolaires

Principes pour la détermination des nouveaux territoires scolaires

La proximité de l'école et du lieu de résidence

Maintenir le plus grand nombre d'élèves à distance de marche de l'école de quartier.

Le transport scolaire

Réduire le nombre de circuits d'autobus.

Diminuer le temps de transport pour une majorité d'élèves.

Principes pour la détermination des nouveaux territoires scolaires

L'occupation des écoles

Réduire le taux d'occupation des écoles à un taux se situant entre 75% et 85% de leur capacité maximale.

Répondre aux besoins futurs de la communauté.

Territoires scolaires proposés

Territoires scolaires actuels

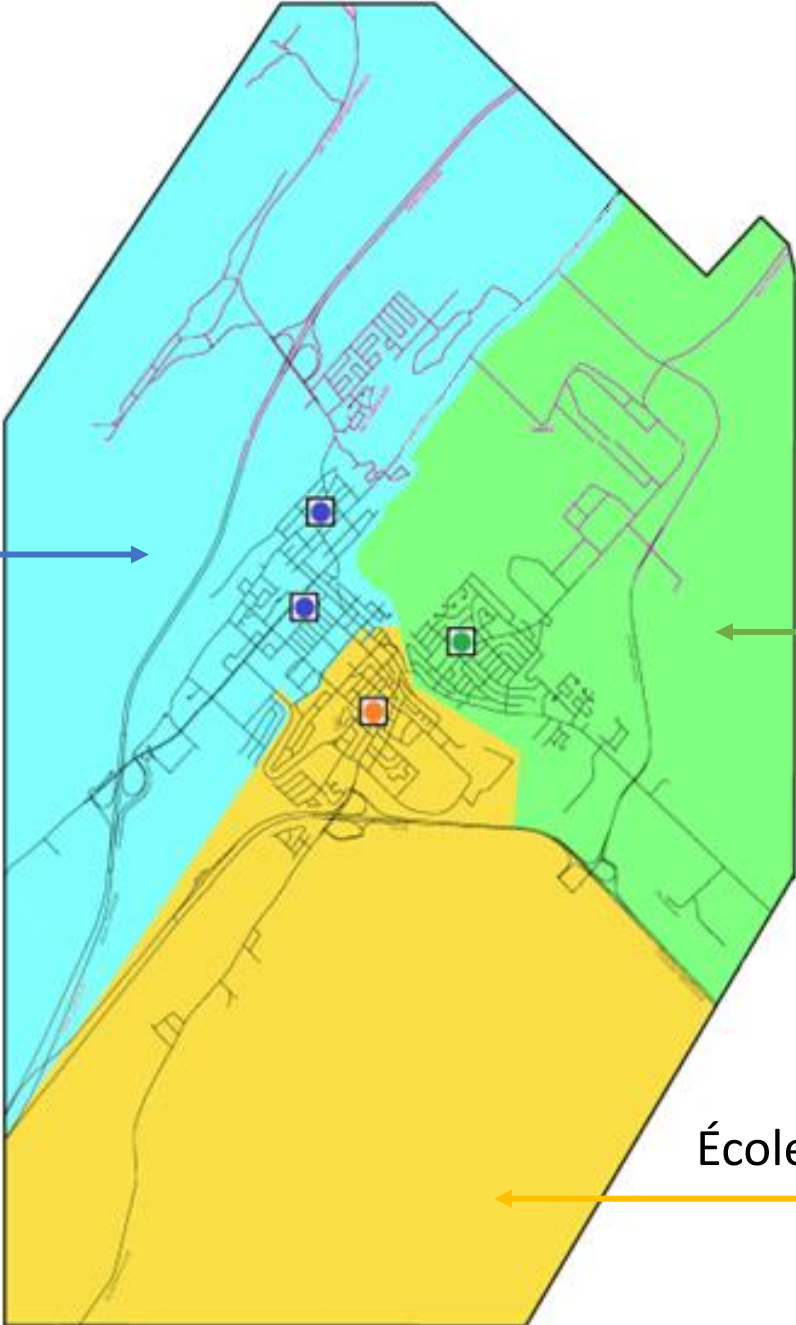
École Roy-Joly



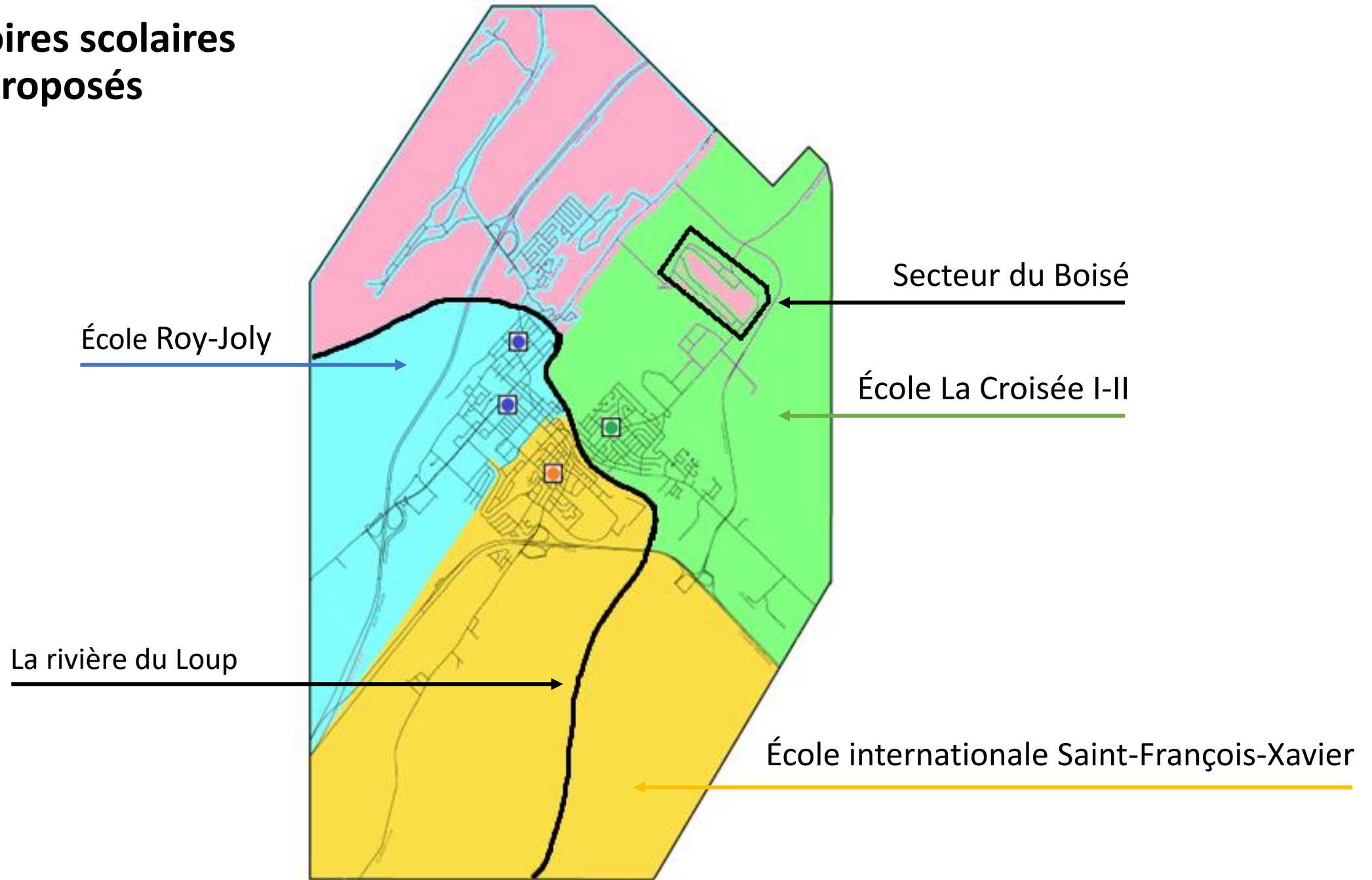
École La Croisée I-II



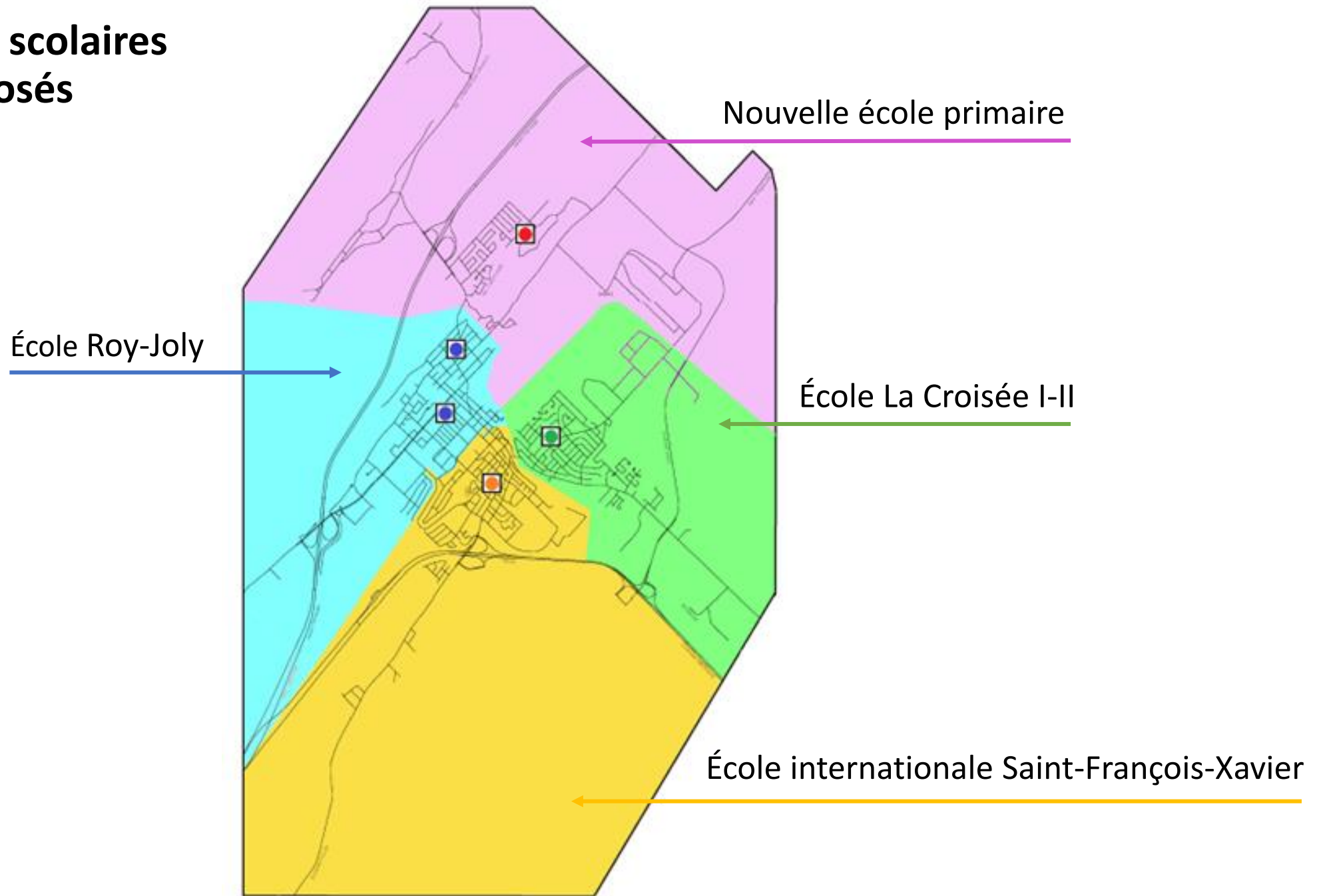
École internationale Saint-François-Xavier



Territoires scolaires proposés



Territoires scolaires proposés



Résumé des modifications proposées

École Roy-Joly

Soustraire la portion de son territoire située à l'«EST» de la rivière du Loup

École La Croisée I-II

Soustraire la portion «EST» de son territoire désignée par le secteur du Boisé.

École internationale Saint-François-Xavier

Aucune modification.